



Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix
Séance du jeudi 30 janvier 2025

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :

24 janvier 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 16

Présents : 11

Votants : 11

Présidence de séance

Henri BILLON

Secrétaire de séance

Anne-Catherine LUCAS

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à onze heures, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle Callot à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Finistère à Morlaix sous la Présidence de Monsieur Henri BILLON.

PRÉSENTS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT, Solange CREIGNOU, Christophe MICHEAU, Anne-Catherine LUCAS, Bernadette AUFFRET, Julien KERGUILLEC, Guy PENNEC.

Communauté de communes du Pays Landivisiau :
Henri BILLON, Robert BODIGUEL.

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN, Bernard FLOCH.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSÉS :

Morlaix communauté : Nicole SEGALEN-HAMON.

Communauté de communes du Pays Landivisiau :
Marie-Claire HENAFF, Laurence CLAISSE.

Haut-Léon communauté : Jean-Noël EDERN, Aline CHEVAUCHER.

Séance de Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 30 janvier 2025

OBJET	APPROBATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025
ACTE	CS-2025-01-N03
RAPPORTEUR (S)	HENRI BILLON

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités territoriales dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Le DOB n'a pas en lui-même de caractère décisionnel et n'est pas sanctionné par un vote.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la collectivité tout en projetant ses capacités de financement pour l'avenir.

Ce débat doit en effet permettre au comité syndical de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes importants. C'est aussi l'occasion d'informer les conseillers sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur la capacité de financement.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5741-1 et suivants,
Vu les statuts du PETR du Pays de Morlaix,
Sur la proposition du Bureau du pays,
Après avoir entendu le Rapporteur ;
Après avoir pris connaissance du dossier ;

DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à la majorité,

PREND ACTE :

- De la présentation des orientations générales du budget pour 2025
- Du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base du rapport ci-annexé.

Présents	11
Pouvoir	00
Votants	11
Pour	11
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 30 janvier 2025
Le Président
Henri BILLON

